

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sérvices publics, Jardiniers et Paysans Très Préoccupés (JPTP!)... Une pétition souligne leur angoisse et recueille plus de 5000 signatures en 48 h !

Que se passe-t-il aux champs et dans nos jardins de si inquiétant ?

Le bruit court que demain, cultiver son jardin ou son champ deviendrait un délit de fait !

Soit on utilisera des produits homologués et leurs résidus toxiques, soit on sera hors la loi !

Paranoïa ? Science fiction ?

L'épisode de la guerre de l'Ortie de 2006 a déjà démontré le bien-fondé de cette hypothèse plus que réaliste.

Il s'agit bien d'un inquiétant constat: les outils de la répression contre le maintien, l'usage et le développement de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine se mettent sournoisement en place...

Et ce, contre les volontés des citoyens, des députés et sénateurs !

Cultiver son jardin selon ses propres choix éthiques ne sera plus possible demain, ainsi en a décidé l'administration française, en choisissant d'enterrer le projet de décret qui devait définir des conditions de commercialisation simples, peu coûteuses et rapides pour les préparations naturelles peu préoccupantes du domaine public, les fameuses PNPP ! Un projet toujours enfermé dans les tiroirs qui prévoit de renvoyer à une procédure européenne coûteuse, longue et inappropriée.

Le cri d'alarme est lancé par l'ASPRO-PNPP (Association pour la PROMotion des Produits Naturels Peu Préoccupants) et ses partenaires signataires du présent communiqué de presse via une pétition(1) dont le succès fulgurant témoigne de l'inquiétude grandissante suscitée par l'évolution désastreuse d'un dossier dont on était en droit d'espérer une issue rapide et heureuse...Et pour cause, tous les acteurs concernés semblaient en accord pour avancer rapidement sur ce sujet...Il n'y a donc pas impasse de la négociation, mais bien la volonté manifeste de ne pas faire aboutir un dossier qui dérange...

Mais qui au fait ? L'administration seule et pourquoi ?

Nous n'aurons jamais de réponse à cette question, les deux responsables du dossier au Ministère de l'Agriculture vaquent depuis plusieurs mois à de nouvelles fonctions; ils n'ont pas été remplacés !

Il semble admis que, profitant d'une législation européenne adaptée aux seuls pesticides de synthèse, le simple fait de laisser traîner en longueur l'adoption du décret suffise à le rendre caduc !

Seule une nouvelle mobilisation d'ampleur auprès des élus pourra relancer le processus de reconnaissance de produits traditionnels efficaces. Chaque jour, de nouvelles informations nous montrent qu'il s'agit là d'un véritable enjeu de santé publique pour lequel le citoyen reste très mobilisé...

L'urgence est de mise: diffuser cette information au plus grand nombre prend des allures de service public, une manière de contrer d'inacceptables sérvices publics....

Merci à tous.

L'ASPRO-PNPP et ses partenaires(2): les Amis de l'Ortie, les Amis de la terre, la Confédération Paysanne, Nature et Progrès...

Pour relayer ou soutenir cette action: <http://www.aspro-pnpp.org>

Pour nous contacter:

- Jean-François LYPHOUT – Tel.: 05.53.05.28.44
- Vincent MAZIERE – Tel.: 02.50.69.10.75 / 06.82.82.58.13
- Mel: aspro.pnpp@gmail.com

(1) La pétition « Pour la reconnaissance des alternatives naturelles aux pesticides de synthèse » a reçu, lors de son lancement, plus de 100 signatures à l'heure pendant 48 heures....

(2) La liste complète des partenaires est disponibles sur le site de l'ASPRO-PNPP.